

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2025

VISANT À REPORTER LE RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES MEMBRES DU CONGRÈS
ET DES ASSEMBLÉES DE PROVINCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE POUR
PERMETTRE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DU 12 JUILLET 2025 - (N° 1980)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 440

présenté par

M. Aurélien Taché, Mme Panot, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall,
Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor,
Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme,
M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir,
Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter le titre par les mots :

« malgré le refus du Front de libération nationale kanak et socialiste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est faux et abusif de parler d'un accord, puisque le Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste s'est clairement prononcé contre le projet d'accord. En tout état de cause, aucun « accord » n'a été signé le 12 juillet 2025. Le document signé est un engagement à revenir devant les bases des délégués, et à présenter et défendre l'état des discussions du texte, et en aucun cas un accord. Puisque le FLNKS a rejeté le projet d'accord le 9 août 2025, et officiellement retiré leurs signatures du projet le 1er octobre, il est nécessaire pour la clarté des débats de préciser que ce report se fait malgré le refus d'un des acteurs historiques et incontournable qu'est le FLNKS. Les auteurs déposent donc un amendement de clarification.